



PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE LA MISSION UNIVERSITAIRE : ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE INNOVATION

Édition – 2026

***« Tous artisans de la mission universitaire pour donner vie à
l'enseignement, la recherche et à l'innovation et au
Saguenay–Lac-Saint-Jean »***

Direction des soins infirmiers, de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation
24 février 2026

Québec 

Table des matières

CONTEXTE.....	3
1. OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	5
2. VUE D'ENSEMBLE DES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT DU PSDMU – Édition 2026	5
3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT DU PSDMU	7
SUBVENTIONS – ENSEIGNEMENT	7
SUBVENTION – RECHERCHE EN SCIENCES PARTICIPATIVES **NOUVEAUTÉ** <i>INITIATIVE PILOTE en 2026</i>	10
SUBVENTIONS – RECHERCHE (PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ)	15
SUBVENTIONS – RECHERCHE (CHERCHEURS AUTONOMES EN ÉMERGENCE).....	18
SUBVENTIONS – RECHERCHE (CHERCHEURS AUTONOMES ÉTABLIS).....	22
BOURSE JEAN MATHIEU **NOUVEAUTÉ**	26
BOURSE DE RECHERCHE À LA MAÎTRISE	30
SUBVENTIONS DE SOUTIEN OU DE DIFFUSION	33
ANNEXES.....	35
ANNEXE A — MANDAT DU COMITÉ DE PRIORISATION DE LA MISSION UNIVERSITAIRE	1
ANNEXE B — LISTE DES CLINIQUES SPÉCIALISÉES AU CIUSSS DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN ÉLIGIBLES	3
ANNEXE C — CONSIGNES POUR LA PUBLICATION D'UN TEXTE AXÉ SUR LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES AU CIUSSS DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN	4

Dans ce document, le générique masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes et n'est utilisé que dans le but d'alléger le texte.

CONTEXTE

Depuis sa création en avril 2015, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'est vu confier un mandat élargi dans les domaines de la santé et des services sociaux. Plus précisément, le champ d'action de la Direction des soins infirmiers, de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation s'étend à l'ensemble des activités d'enseignement et de recherche liées à la santé et aux services sociaux sur tout le territoire régional. Ce mandat étendu permet de soutenir et de promouvoir des initiatives qui favorisent le transfert des connaissances, la formation continue des professionnels et l'avancement scientifique au bénéfice de la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Afin de soutenir la mission universitaire, le Programme de soutien au développement de la mission universitaire (PSDMU), appuyé par la Fondation de ma vie, accorde un soutien financier à des projets favorisant le développement de l'enseignement et de la recherche au sein du CIUSSS.

La Fondation de ma vie accorde une grande importance à l'appui de la mission universitaire d'enseignement et de recherche. Dans une optique d'adaptation constante aux besoins des bénéficiaires et de pérennisation des actions, le PSDMU vise chaque année à ajuster son offre afin qu'elle corresponde au mieux à la réalité institutionnelle. L'édition actuelle s'inscrit pleinement dans cette démarche d'amélioration continue.

La recherche et l'innovation constituent également des axes stratégiques pour le CIUSSS, qui s'illustrent à travers ses installations régionales. L'inauguration officielle du Centre de recherche et d'innovation, le 16 octobre 2024, marque une étape déterminante, renforçant l'expertise régionale en intégrant davantage la recherche, l'innovation, les soins et les services. En complémentarité avec le PSDMU, ce centre a pour objectif de consolider les différents projets, d'enrichir un milieu de recherche dynamique et bénéfique tant aux équipes scientifiques qu'aux professionnels de la santé et aux étudiants de cycles supérieurs. Cette synergie des expertises contribue directement à l'amélioration de la qualité des soins et services offerts à la population.

« Tous artisans de la mission universitaire pour donner vie à l'enseignement, la recherche et à l'innovation et au Saguenay–Lac-Saint-Jean »

FONDATION DE MA VIE

Depuis sa création, la Fondation de ma vie joue un rôle essentiel en appuyant l'Hôpital de Chicoutimi à travers divers projets. Ces initiatives visent principalement à favoriser l'amélioration continue des soins, le développement de l'enseignement ainsi que l'essor de la recherche. La mission de la Fondation s'articule autour d'une collaboration étroite avec le CIUSSS pour renforcer l'accessibilité et la proximité des soins de santé offerts aux résidents du Saguenay–Lac-Saint-Jean, tout en poursuivant l'objectif de préserver une autonomie régionale accrue.

La Fondation de ma vie soutient également les chercheurs, médecins et professionnels de la santé dans la réalisation de projets de recherche et d'enseignement, contribuant ainsi au bénéfice des populations desservies. À cet effet, elle participe à la création d'une chaire de recherche dans les pôles d'excellence de l'établissement, appuie le développement de l'expertise régionale en maladies génétiques et octroie des fonds de démarrage par le biais du PSDMU.

La Fondation attend que les projets proposés au PSDMU soient majoritairement réalisés au sein des installations du CIUSSS, et que leur mise en œuvre engendre des retombées concrètes sur le développement et le rayonnement de la mission universitaire de l'établissement.

Depuis 1980, la Fondation de ma vie a remis près de 30 millions de dollars à l'Hôpital de Chicoutimi, reflétant ainsi son engagement constant envers la communauté. Outre le soutien à la recherche, elle favorise le développement de l'enseignement et la croissance de la recherche, contribuant à améliorer l'accessibilité et la proximité des soins pour les personnes et familles de la région, tout en soutenant le développement de l'autonomie régionale.

Parmi ses actions majeures, la Fondation propose de soutenir la recherche dans les pôles d'excellence du CIUSSS, d'encourager la mise en œuvre de l'expertise régionale en maladies génétiques par l'attribution de bourses d'études dans ce domaine.

FONDATION DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

Le PSDMU est fier et se réjouit d'accueillir un nouveau partenaire d'envergure pour cette édition : la Fondation du Grand défi Pierre Lavoie. Grâce à son soutien financier, la Fondation favorise l'émergence et le développement de projets de recherche axés sur les maladies héréditaires orphelines, un domaine où les opportunités de financement demeurent rares. Elle offre ainsi aux médecins, cliniciens, chercheurs et étudiants la possibilité d'initier des travaux novateurs sur les maladies monogéniques, encourageant l'innovation, la créativité et la prise d'initiative, notamment chez les nouveaux chercheurs. La Fondation se distingue par sa capacité à reconnaître et à appuyer les idées originales et les projets porteurs, contribuant ainsi à dynamiser la recherche médicale et scientifique.

Depuis sa création en 2010, la Fondation du Grand défi Pierre Lavoie a soutenu 120 projets de recherche, permettant des avancées majeures dans la compréhension et le traitement des maladies héréditaires. Par ailleurs, 87 étudiants de deuxième et troisième cycles ont bénéficié de bourses, favorisant la relève scientifique et la formation de futurs experts dans le domaine. Ce soutien continu témoigne de l'engagement de la Fondation envers l'excellence, l'innovation et le rayonnement de la recherche au sein de la communauté médicale et universitaire.

****NOUVEAU PARTENARIAT D'EXCELLENCE : FONDATION DE MA VIE, FONDATION DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE ET PSDMU****

Dans le cadre de leur engagement commun envers la recherche et la formation universitaire en santé, la Fondation de ma vie et la Fondation du Grand défi Pierre Lavoie s'associent au PSDMU pour lancer une nouvelle bourse prestigieuse : la bourse Jean Mathieu.

Ce partenariat inédit réunit deux fondations majeures du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Québec, chacune reconnue pour son implication dans la promotion de la santé, le soutien à la recherche sur les maladies héréditaires rares et l'accompagnement de la relève scientifique. La Fondation de ma vie, forte de son ancrage régional et de son soutien récurrent au PSDMU, et la Fondation du Grand défi Pierre Lavoie, engagée dans la lutte contre les maladies génétiques orphelines et la promotion de saines habitudes de vie, unissent leurs forces pour offrir aux étudiants chercheurs une opportunité unique.

1. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le PSDMU, fruit d'un partenariat entre la Fondation de ma vie et le CIUSSS, vise à :

1. **Consolider la mission universitaire** Soutenir le développement et la pérennité de la mission universitaire en enseignement, recherche et innovation au sein de l'établissement.
2. **Favoriser l'utilisation stratégique et transparente des ressources** Assurer une gestion rigoureuse et responsable du financement récurrent de la Fondation de ma vie, afin de renforcer la mission universitaire de l'établissement ainsi que les axes de recherche du Centre de recherche et d'innovation du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
3. **Appuyer les initiatives de recherche et d'enseignement** Encourager la création et la réalisation de projets novateurs, tant en recherche qu'en pédagogie, pour répondre aux besoins régionaux et nationaux.
4. **Soutenir la relève et le développement des connaissances** Faciliter la formation universitaire, la pratique clinique et le recrutement de nouveaux chercheurs, tout en valorisant l'expertise développée localement.
5. **Renforcer l'autonomie régionale** Contribuer à l'autonomie du territoire en matière de soins de santé, de services sociaux et de recherche, en appuyant les équipes et les projets qui font avancer la pratique et la connaissance.
6. **Rayonner et valoriser l'expertise régionale** Promouvoir les réalisations des chercheurs et des équipes soutenues, afin d'accroître la visibilité et l'attractivité du CIUSSS et de ses partenaires.

Le PSDMU est un levier majeur pour l'innovation, la formation et la recherche en santé et services sociaux dans la région. Il permet de soutenir des projets porteurs, d'accompagner la relève scientifique et de valoriser l'expertise développée au sein du CIUSSS.

2. VUE D'ENSEMBLE DES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT DU PSDMU – Édition 2026

La présente section présente de manière concise les différentes possibilités de financement offertes pour le PSDMU au cours de l'année actuelle. Les paramètres détaillés relatifs à chaque possibilité sont exposés dans les sections suivantes, incluant la description, les objectifs, les critères d'admissibilité, les dépenses admissibles et les modalités de soumission.

Pour toute question ou demande d'information concernant le programme, veuillez contacter le secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation au 418 306-5961 ou par courriel (mission.universitaire02@ssss.gouv.qc.ca).

Consulter le tableau à la page suivante.

Subventions – Enseignement

- | | | |
|---|------------------------------------|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Pour les professeurs réguliers (PTU), professeurs associés, professeurs d'enseignement clinique (PEC), clinicien d'enseignement en sciences de la santé (CESS), médecins, professionnels de la santé et gestionnaires œuvrant dans l'établissement• Pour soutenir des projets pédagogiques, l'évaluation de projets et la recherche en pédagogie | Subvention entre 2 000\$ à 5 000\$ | Date limite de soumission: 24 avril 2026 à 16 h |
|---|------------------------------------|---|

Subventions – Recherche en sciences participatives ****NOUVEAUTÉ – INITIATIVE PILOTE****

- | | | |
|--|---|---|
| Vise à soutenir la co-construction de projets de recherche en sciences participatives réalisés par un DUO composé d'une personne patiente partenaire et d'un chercheur | Subvention d'un montant maximal de 10 000\$ | Date limite de soumission: 24 avril 2026 à 16 h |
|--|---|---|

Subventions – Recherche

Pour les professionnels de la santé et les cliniciens-chercheurs œuvrant au CIUSSS

- | | | |
|---|---|---|
| A. Professionnels de la santé
Pour soutenir un projet de recherche à titre de chercheur principal | Subvention d'un montant maximal de 10 000\$ | Date limite de soumission: 24 avril 2026 à 16 h |
|---|---|---|

Pour les cliniciens-chercheurs, chercheurs réguliers, associés, postdoctoraux ou fellow au sein de l'établissement.

- | | | |
|---|---|---|
| B. Chercheurs autonomes en émergence
Pour soutenir leur programmation de recherche en développement à titre de chercheur principal autonome | Subvention d'un montant maximal de 25 000\$ | Date limite de soumission: 24 avril 2026 à 16 h |
|---|---|---|

- | | | |
|--|---|--|
| C. Chercheurs autonomes établis
Consolider le financement de leurs projets à titre de chercheur principal autonome | Subvention d'un montant maximal de 15 000\$ | |
|--|---|--|

Bourse Jean Mathieu ****NOUVEAUTÉ****

- | | | |
|--|---|---|
| Vise à soutenir la recherche sur les maladies héréditaires rares | Subvention d'un montant maximal de 30 000\$ | Date limite de soumission: 24 avril 2026 à 16 h |
|--|---|---|

Bourse de recherche à la maîtrise

- | | | |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Vise à soutenir des étudiants à haut potentiel désirant acquérir une formation à la recherche en santé et services sociaux• Pour former une relève souhaitant éventuellement contribuer au rayonnement universitaire, scientifique et clinique de l'établissement | Une bourse de 15 000\$ par année

Ce montant inclut une contribution de 25 % provenant du directeur ou codirecteur de l'étudiant | Date limite de soumission : 24 avril 2026 à 16 h |
|--|--|--|

Cette bourse peut être considérée comme étant la contribution de l'organisme partenaire (en l'occurrence le CIUSSS) dans le cadre des bourses Mitacs Accélération

Subventions de soutien ou de diffusion*

- | | | |
|---|---|---------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• Financement déterminé pour soutenir des initiatives ciblées, individuelles ou de groupe• Initiatives visant notamment la diffusion du savoir, la collaboration professionnelle ou le rayonnement de l'activité de recherche ou d'enseignement menée dans l'établissement | Montant maximum de 400\$ par an par demandeur peut être accordé | Soumission en tout temps |
|---|---|---------------------------------|

*Budgets discrétionnaires du directeur médical de l'enseignement et de la directrice scientifique de la recherche sont soumis à une limite quant au montant total attribué.

3. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT DU PSDMU

SUBVENTIONS – ENSEIGNEMENT

Description et objectifs

Les initiatives soumises doivent concerner des projets pédagogiques ou relatifs à l'enseignement qui encouragent l'innovation et la créativité, tout en répondant aux besoins du réseau de la santé et des services sociaux. Elles peuvent porter sur le développement ou l'amélioration, de procédures, d'outils ou de programmes éducatifs. Il est cependant essentiel que ces projets montrent un impact potentiel sur la pédagogie, y compris la recherche pédagogique et l'évaluation de projets d'enseignement existants.

Les projets soumis doivent avoir un lien direct avec les activités cliniques ou d'enseignement exercées par le demandeur au sein des installations du CIUSSS.

Le projet proposé doit être principalement réalisé au CIUSSS. Il est attendu que sa mise en œuvre puisse avoir des retombées concrètes sur le développement et le rayonnement de la mission universitaire du CIUSSS notamment l'Hôpital de Chicoutimi ainsi que les autres installations de l'établissement.

Conditions d'admissibilité du demandeur (responsable de projet)

1. Être professeur régulier (PTU), professeur associé, professeur d'enseignement clinique (PEC), clinicien d'enseignement en sciences de la santé (CESS) ou leur équivalent dans l'une des universités d'affiliation du CIUSSS.
OU
Être un médecin
OU
Être un professionnel de la santé
OU
Être un gestionnaire
ET
2. Exercer des activités cliniques ou d'enseignement dans les installations du CIUSSS ou au Programme de formation médicale à Saguenay (PFMS).

N.B. : Si un candidat obtient une subvention « Enseignement » une année, il ne peut pas présenter de nouvelle demande pour ce même financement l'année suivante. Toutefois, il lui est possible de soumettre une demande après un an d'attente.

Montant de la subvention

Le financement accordé par projet peut varier entre **2 000\$ et 5 000\$** dépendant du nombre de projets financés.

Dans le cas où la subvention vise un projet de recherche soumis au Comité d'éthique, le versement de la subvention est conditionnel à l'obtention d'une lettre de la personne formellement mandatée pour autoriser la réalisation du projet de recherche au CIUSSS.

Dépenses admissibles

- Rémunération du personnel de recherche ou de patient partenaire;
- Matériel d'enseignement et toutes autres dépenses raisonnables nécessaires à la réalisation du projet et justifiées dans la demande;
- Frais de diffusion et de transfert de connaissances, y compris les frais de déplacement et de séjour pour une présentation à un congrès pour une somme maximale de 500\$.

La subvention accordée ne peut pas inclure une portion salariale pour le chercheur.

Présentation des demandes

Les demandes de financement soumises au programme doivent être acheminées par courriel, au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS (mission.universitaire02@sss.gouv.qc.ca) en remplissant le **Formulaire de demande** et en joignant:

A – Formulaire de demande – PSDMU 2026

- Nom du demandeur
- Nom des co-chercheurs et collaborateurs
- Titre du projet
- Résumé du projet (maximum de 1 500 caractères)

B – Description du projet

La description du projet devra inclure les éléments suivants et ne pas excéder trois pages. Le document doit être présenté sur du papier format lettre, paginé, à interligne simple, en Arial 10, avec des marges de 2,54 cm. Le budget, les justifications budgétaires et les références bibliographiques sont exclus de ce décompte.

- **Projet**
 - Introduction
 - Problématique
 - Objectifs
 - Méthodologie
 - Impacts et retombées sur l'amélioration de la formation et pour le CIUSSS (effet levier ou structurant)
 - Plan de transfert des connaissances
- Ventilation budgétaire détaillée des ressources humaines utilisées et d'autres coûts et la justification de ce budget (maximum 1 page)
- Références bibliographiques (maximum ½ page)
- CV abrégé en format PDF du demandeur (maximum 3 pages, aucun format particulier exigé), incluant : formation académique, courte biographie, postes et emplois, autres expériences et adhésions professionnelles, distinctions, contributions scientifiques/publications et soutien à la recherche ou à l'enseignement

Période d'octroi et durée de la subvention

La date d'octroi est fixée au 1^{er} juin 2026. Cette subvention est d'une durée de deux (2) ans. La fin de la subvention octroyée sera le 31 mai 2028.

À la fin de la période des deux (2) ans de l'octroi de la subvention, les sommes non utilisées seront retournées à la DSIERI.

Engagements du demandeur

Un **rapport d'avancement des travaux** devra être déposé au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS au plus tard 12 mois après la date d'octroi. Puis, un **rapport scientifique et un rapport financier finaux** devront être déposés au plus tard 6 mois à la fin de la période d'octroi.

Il est attendu que les bénéficiaires feront mention de la contribution du CIUSSS et de la Fondation de ma vie lors de toute activité de représentation, de communication ou de publication relative au projet.

De plus, le bénéficiaire s'engage à fournir un texte vulgarisant les résultats à la fin du projet. Ce texte sera diffusé sur le site Web du Centre de recherche et d'innovation ainsi que sur l'Intranet du CIUSSS. Veuillez consulter l'annexe C pour connaître les instructions.

Date limite de soumission des demandes pour l'année 2026

Les demandes doivent être soumises **au plus tard le 24 avril 2026, à 16 h**. Par souci d'équité, aucun délai ne sera consenti. Les dossiers incomplets ne seront pas évalués.

Annnonce des résultats : En juin 2026

Critères d'évaluation

Les projets déposés doivent **démontrer l'effet de levier**, les retombées ou bénéfices attendus, dans le but de consolider la mission universitaire du CIUSSS. Les aspects suivants sont pris en compte:

Dossier du demandeur
<ul style="list-style-type: none">• Expérience professionnelle, formation continue et distinctions• Expérience clinique et d'enseignement• Expérience de recherche ou d'évaluation de projets en pédagogie• Expérience de gestion de projet ou d'autres initiatives en clinique ou en enseignement• Élaboration de cours, de formations• Publications, communications orales ou écrites• Rédaction de rapports, élaboration d'outils, de guides de pratique, etc.
Projet
<ul style="list-style-type: none">• Problématique: bien définie et basée sur une revue succincte et pertinente de la littérature, justification des objectifs• Pertinence du projet• Méthodologie: valeur scientifique de la méthodologie employée ou démarche structurée du projet• Faisabilité: durée prévue du projet, disponibilité des ressources• Prévisions budgétaires: matériel, ressources humaines, etc.• Plan de transfert des connaissances• Caractère innovant ou créatif du projet• Qualité de la présentation (ex. : rédaction, structure des idées, clarté, contenu)
Retombées pour le CIUSSS et effet levier du projet
<p>Selon ce qui s'applique au projet présenté:</p> <ul style="list-style-type: none">• Améliorer la qualité de l'enseignement et des programmes de formation• Démontrer des retombées significatives et durables, par exemple, par la mise en place d'activités à long terme• Améliorer la santé des populations, les services de santé ou les services sociaux offerts, qui auront un impact sur l'accessibilité, la qualité ou la sécurité• Assurer la concordance entre le projet présenté et les rôles et responsabilités de l'établissement, tout en mettant l'accent sur la portée régionale des retombées escomptées• Favoriser le développement, la consolidation ou l'intégration de la mission universitaire• Mobiliser les équipes, rayonner l'établissement, attirer et retenir le personnel pour générer des retombées institutionnelles positives• Mettre en valeur la mission universitaire ou la production de savoir dans le projet

SUBVENTION – RECHERCHE EN SCIENCES PARTICIPATIVES

****NOUVEAUTÉ** INITIATIVE PILOTE en 2026**

Description et objectifs

Dans une perspective de renforcement de sa mission universitaire, le CIUSSS souhaite encourager la recherche en science participative, conformément aux orientations provinciales pour la démocratisation des connaissances, la collaboration avec la communauté et une recherche répondant concrètement aux besoins locaux.

Inspiré du programme ENGAGEMENT du Fonds de recherche du Québec (FRQ), cet appel à propositions encourage la création d'initiatives où les patientes et patients partenaires occupent une place centrale dans la démarche scientifique, en collaboration étroite avec des chercheurs affiliés au CIUSSS.

Cette initiative, intégrée au PSDMU, agit comme un levier institutionnel favorisant l'émergence de projets novateurs à forte valeur éducative et scientifique ainsi que l'établissement de partenariats durables entre le CIUSSS et la communauté.

L'objectif général de cette initiative est de soutenir la co-construction de projets de recherche en sciences participatives contribuant au développement, à la consolidation et au rayonnement de la mission universitaire du CIUSSS. Plus spécifiquement, les projets soumis devront permettre de :

- 1) Impliquer activement des patientes et patients partenaires peu ou pas familiers avec la recherche dans une démarche scientifique structurée
- 2) Favoriser l'apprentissage mutuel entre savoirs expérientiels citoyens et savoirs professionnels, cliniques ou académiques
- 3) Développer ou expérimenter des pratiques innovantes de recherche citoyenne en santé et services sociaux
- 4) Générer des retombées concrètes pour la formation, les pratiques, l'organisation des soins ou le transfert des connaissances
- 5) Produire des livrables favorisant la diffusion, la vulgarisation et le partage des connaissances auprès de divers publics

Nature des projets admissibles

Sont admissibles les projets qui :

- Reposent sur une question, une problématique ou un enjeu issu de l'expérience citoyenne (patients, proches, usagers, membres de la communauté, etc.)
- S'inscrivent dans une démarche de recherche citoyenne, de sciences participatives, ou d'apprentissage de la démarche scientifique
- Sont réalisés au sein des installations du CIUSSS ou en lien direct avec ses activités cliniques, éducatives ou de recherche
- Présentent un caractère pédagogique, exploratoire ou structurant

Les projets peuvent notamment porter sur :

- L'amélioration des soins et services
- L'organisation des services
- L'expérience patient ou proche
- La prévention et la promotion de la santé
- La formation des professionnels
- Le transfert et la mobilisation des connaissances

Conditions d'admissibilité

Les équipes admissibles à cette initiative doivent se composer de deux personnes qui forment un DUO, soit:

1. Une personne patiente ou patient partenaire peu ou pas familière avec la recherche

ET

2. Un chercheur (responsable du projet)

N.B. : Un chercheur qui soumet une demande dans cette catégorie conserve la possibilité d'effectuer une demande simultanément dans une autre catégorie.

Admissibilité du chercheur (responsable du projet)

Le **responsable du projet** doit satisfaire également aux trois (3) conditions suivantes:

1. Détenir un statut de chercheur régulier ou associé au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ce chercheur avoir une affiliation universitaire ou être un chercheur de collègue.

ET

2. Si le demandeur est membre du Conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes (CMDPSF), il doit également disposer de privilèges d'exercice de la recherche au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean octroyés par la Direction des soins infirmiers, de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation

ET

3. Exercer au moins 75% de ses activités de recherche dans les installations du CIUSSS.

Admissibilité de la personne citoyenne

La personne patiente ou patient partenaire est une personne d'âge majeure qui n'est pas titulaire d'une maîtrise ou d'un doctorat et n'a pas œuvré dans un emploi de professionnel ou technique pour effectuer des tâches liées à la réalisation d'activités de recherche.

La **personne patiente ou patient partenaire** doit satisfaire également aux conditions suivantes :

1. Détenir un statut de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente du Canada

ET

2. Résider au Saguenay–Lac-Saint-Jean

ET

3. Contribuer au projet à titre individuel

ET

4. Apporter un savoir expérientiel en lien avec la problématique

Montant de la subvention

Le financement maximal accordé par projet est de **10 000\$** pour une durée de deux (2) ans.

Dans le cas où la subvention vise un projet de recherche soumis au comité d'éthique, le versement de la subvention est conditionnel à l'obtention d'une lettre de la personne formellement mandatée pour autoriser la réalisation des recherches au CIUSSS.

Le demandeur qui reçoit une subvention « Recherche citoyenne et sciences participatives » une année donnée ne peut soumettre une demande l'année suivante à cette même possibilité de financement. Il pourra cependant le faire un an plus tard.

Dépenses admissibles

- Frais relatifs aux honoraires du membre patient partenaire du Duo (établis conformément aux lignes directrices des [IRSC](#) concernant la compensation des patients partenaires). Cette compensation est plafonnée à 40 \$/heure, pour un montant ne pouvant excéder 5 000\$.

- Frais liés à la rémunération et aux avantages sociaux du personnel directement impliqué dans le projet
- Frais liés à l'animation, à la formation ou à l'accompagnement
- Frais liés au matériel de recherche et toutes autres dépenses raisonnables nécessaires à la réalisation du projet de recherche et justifiées dans la demande
- Frais de diffusion et de transfert de connaissances, y compris les frais de déplacement et de séjour pour une présentation à un congrès pour une somme maximale de 5 % du montant total de la subvention accordée

La subvention accordée ne peut pas inclure une portion salariale pour le responsable de projet.

Présentation des demandes

Les demandes de financement soumises au programme doivent être acheminées par courriel, au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS (mission.universitaire02@ssss.gouv.qc.ca) en remplissant le **Formulaire de demande** et en joignant:

A – Formulaire de demande – PSDMU 2026

- Nom du responsable de projet
- Nom du citoyen partenaire
- Nom des collaborateurs
- Titre du projet
- Résumé du projet

B – Description du projet

La description du projet devra inclure les éléments suivants et ne pas excéder trois pages. Le document doit être présenté sur du papier format lettre, paginé, à interligne simple, en Arial 10, avec des marges de 2,54 cm. Le budget, les justifications budgétaires et les références bibliographiques sont exclus de ce décompte.

- **Projet**
 - Introduction
 - Problématique ou question citoyenne
 - Travail de synthèse des connaissances disponibles envisagé
 - Objectifs d'apprentissage de la méthode scientifique pour le citoyen ou la citoyenne et les moyens mis en œuvre pour les atteindre
 - Démarche participative : travail d'adaptation et de démocratisation des pratiques méthodologiques et/ou des connaissances scientifiques prévu, s'il y a lieu
 - Ressources qui seront utilisées
 - Réalisations envisagées
 - Impacts et retombées attendues de ce projet pour le CIUSSS
 - Plan de transfert des connaissances
- Présentation du Duo et processus de co-construction (maximum 1 page)
- Ventilation budgétaire détaillée des ressources humaines utilisées et d'autres coûts et la justification de ce budget (maximum de 1 page)
- Références bibliographiques (maximum ½ page)
- CV abrégé de la **personne patient partenaire**, sous le format CV profil du candidat des IRSC d'un maximum de 2 pages, comprenant quatre (4) sections (Déclaration personnelle, fonctions et distinctions, contributions à la création, à l'échange ou à l'application des connaissances et autres renseignements pertinents) soumis en format PDF. Consulter les [instructions](#).
- CV abrégé du **responsable de projet**, sous le format CV abrégé-FRQ d'un maximum de 2 pages, comprenant quatre (4) sections (Secteur de recherche, formation académique, expérience professionnelle et leadership et expertises et contributions pertinentes) soumis en format PDF. Consulter les [instructions](#).

Période d'octroi et durée de la subvention

La date d'octroi est fixée au 1^{er} juin 2026. Cette subvention est d'une durée de deux (2) ans. La fin de la subvention octroyée sera le 31 mai 2028.

À la fin de la période des deux (2) ans de l'octroi de la subvention, les sommes non utilisées seront perdues.

Engagements du demandeur

Un **rapport d'avancement des travaux** devra être déposé au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS au plus tard 12 mois après la date d'octroi. Puis, un **rapport scientifique et un rapport financier finaux** devront être déposés au plus tard 6 mois après la fin de la subvention.

Il est attendu que les bénéficiaires feront mention de la contribution du CIUSSS et de la Fondation de ma vie lors de toute activité de représentation, de communication ou de publication relative au projet.

De plus, le bénéficiaire s'engage à fournir un texte vulgarisant les résultats à la fin du projet. Ce texte sera diffusé sur le site Web du Centre de recherche et d'innovation ainsi que sur l'Intranet du CIUSSS. Veuillez consulter l'annexe C pour connaître les instructions.

Date limite de soumission des demandes pour l'année 2026

Les demandes doivent être soumises **au plus tard le 24 avril 2026, à 16 h**. Par souci d'équité, aucun délai ne sera consenti. Les dossiers incomplets ne seront pas évalués.

Annnonce des résultats : En juin 2026

Critères d'évaluation

Les aspects suivants seront pris en compte:

Dossier du DUO
<p>Adéquation du profil du DUO avec le projet proposé</p> <ul style="list-style-type: none">• Secteur déclaré en lien avec le projet• Cohérence entre le profil présenté et la problématique ou la question citoyenne• Capacité démontrée à contribuer de façon significative au projet <p>Parcours de formation et d'expérience</p> <ul style="list-style-type: none">• Formation académique, professionnelle ou continue• Expériences de travail, d'engagement ou d'implication pertinentes• Progression et cohérence du parcours par rapport au projet <p>Réalisations, contributions et leadership</p> <ul style="list-style-type: none">• Réalisations professionnelles, scientifiques ou communautaires• Leadership, coordination, implication dans des projets ou initiatives• Participation à des comités, groupes, réseaux ou activités structurantes• Prix, distinctions ou reconnaissances (le cas échéant) <p>Apport spécifique au projet et valeur ajoutée</p> <ul style="list-style-type: none">• Expertise spécifique en lien avec la proposition• Capacité à enrichir la démarche par des savoirs scientifiques, expérimentiels ou professionnels• Contribution attendue à la co-construction, à la réflexion et à la réalisation du projet• Pour les citoyens : clarté et pertinence du savoir expérimentiel mobilisé <p>Capacité de collaboration et de co-construction</p> <ul style="list-style-type: none">• Expériences antérieures de collaboration interdisciplinaire ou intersectorielle• Implication dans des projets collectifs• Ouverture au dialogue entre savoirs académiques et citoyens

Projet
<p>Qualité et réalisme du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Synthèse des connaissances disponibles envisagée et identification des manques de connaissances et de données à propos de la Question ; • Mise en valeur de la Question et réalisme du Plan ; • Présentation de la démarche scientifique anticipée ; • Clarté, réalisme et partage des étapes et qualité du budget. <p>Potentiel d'apprentissage de la méthode scientifique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Profil du citoyen ou de la citoyenne (niveau de familiarité avec la recherche et la méthode scientifique) ; • Implication du citoyen ou de la citoyenne du Duo dans la conception, la co-construction et la réalisation du Plan, ainsi que la valeur ajoutée de sa contribution au projet ; • Objectifs d'apprentissages pour la personne citoyenne et les moyens mis en œuvre pour les atteindre ; • Accompagnement scientifique prévu du citoyen ou de la citoyenne ; • Nombre et fréquence des échanges prévus entre les membres du Duo. <p>Potentiel d'innovation dans les pratiques de sciences participatives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des pratiques méthodologiques du chercheur ou de la chercheuse ; • Approche prévue pour la démocratisation des connaissances scientifiques auprès du grand public ; • Diversité des personnes touchées et rejointes par le Plan ; • Potentiel d'évolution du Plan en un projet de sciences participatives.
Retombées novatrices potentielles pour le CIUSSS et étendu des bénéfices attendus
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les liens entre le CIUSSS et la population • Développer une culture de recherche citoyenne au sein de l'établissement • Favoriser la consolidation et le rayonnement de la mission universitaire • Soutenir l'émergence de projets structurants et reproductibles • Améliorer la santé des populations, les services de santé ou les services sociaux offerts, qui auront un impact sur l'accessibilité, la qualité ou la sécurité

SUBVENTIONS – RECHERCHE (PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ)

Description et objectifs

Ce volet vise à soutenir la réalisation de projets de recherche supervisés par un professionnel de la santé œuvrant au CIUSSS.

Ces subventions visent à offrir la possibilité, par exemple, de réaliser un premier projet à titre de chercheur principal, de soutenir des travaux exploratoires visant à tester une démarche ou un outil de mesure, à effectuer un projet pilote ou une étude de faisabilité.

Le projet proposé doit être principalement réalisé au CIUSSS. Il est attendu que sa mise en œuvre puisse avoir des retombées concrètes sur le développement et le rayonnement de la mission universitaire du CIUSSS notamment l'Hôpital de Chicoutimi ainsi que les autres installations de l'établissement. Il est également important de noter que les revues de l'acte ne sont pas éligibles à cette subvention.

Conditions d'admissibilité du demandeur (responsable de projet)

Un professionnel de la santé est une personne qui, au moment de la demande, réalise des activités de recherche à l'intérieur du CIUSSS autre qu'un médecin. Il s'agit d'une personne possédant l'autonomie voulue pour mener des recherches de façon indépendante au sein de l'établissement.

Le demandeur doit satisfaire également aux trois (3) conditions suivantes:

1. Détenir un statut de chercheur associé au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean

ET

2. Si le demandeur est membre du Conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes (CMDPSF) autre qu'un médecin, il doit également disposer de privilèges d'exercice de la recherche au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean octroyés par la Direction des soins infirmiers, de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation

ET

3. Exercer au moins 75% de ses activités de recherche dans les installations du CIUSSS

N.B. : Si un candidat obtient une subvention « Recherche – Professionnel de la santé » une année, il ne peut pas présenter de nouvelle demande pour ce même financement l'année suivante. Toutefois, il lui est possible de soumettre une demande après un an d'attente.

Montant de la subvention

Le financement maximal accordé par projet est de **10 000\$** pour une durée de deux (2) ans.

Dans le cas où la subvention vise un projet de recherche soumis au Comité d'éthique, le versement de la subvention est conditionnel à l'obtention d'une lettre de la personne formellement mandatée pour autoriser la réalisation des recherches au CIUSSS.

Dépenses admissibles

- Rémunération du personnel de recherche ou de patient partenaire;
- Matériel de recherche et toutes autres dépenses raisonnables nécessaires à la réalisation du projet de recherche et justifiées dans la demande;
- Frais de diffusion et de transfert de connaissances, y compris les frais de déplacement et de séjour pour une présentation à un congrès pour une somme maximale de 1 000\$.

La subvention accordée ne peut pas inclure une portion salariale pour le chercheur.

Présentation des demandes

Les demandes de financement soumises au programme doivent être acheminées par courriel, au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS (mission.universitaire02@ssss.gouv.qc.ca) en remplissant le **Formulaire de demande** et en joignant:

A – Formulaire de demande – PSDMU 2026

- Nom du demandeur
- Nom des co-chercheurs et collaborateurs
- Titre du projet
- Résumé du projet

B – Description du projet

La description du projet devra inclure les éléments suivants et ne pas excéder trois pages. Le document doit être présenté sur du papier format lettre, paginé, à interligne simple, en Arial 10, avec des marges de 2,54 cm. Le budget, les justifications budgétaires et les références bibliographiques sont exclus de ce décompte.

- Projet
 - Introduction
 - Problématique
 - Objectifs
 - Méthodologie
 - Impacts et retombées sur l'amélioration de la formation et pour le CIUSSS (effet levier ou structurant)
 - Plan de transfert des connaissances
- Ventilation budgétaire détaillée des ressources humaines utilisées et d'autres coûts et la justification de ce budget (maximum de 1 page)
- Références bibliographiques (maximum ½ page)
- CV abrégé en format PDF du demandeur (ex. : formation académique, courte biographie, postes et emplois, autres expériences et adhésions professionnelles, distinctions, contributions scientifiques et publications et soutien à la recherche ou à l'enseignement)

Période d'octroi et durée de la subvention

La date d'octroi est fixée au 1^{er} juin 2026. Cette subvention est d'une durée de deux (2) ans. La fin de la subvention octroyée sera le 31 mai 2028.

À la fin de la période des deux (2) ans de l'octroi de la subvention, les sommes non utilisées seront retournées à la DSIERI.

Engagements du demandeur

Un **rapport d'avancement des travaux** devra être déposé au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS au plus tard 12 mois après la date d'octroi. Puis, un **rapport scientifique et un rapport financier finaux** devront être déposés au plus tard 6 mois après la fin de la subvention.

Il est attendu que les bénéficiaires feront mention de la contribution du CIUSSS et de la Fondation de ma vie lors de toute activité de représentation, de communication ou de publication relative au projet.

De plus, le bénéficiaire s'engage à fournir un texte vulgarisant les résultats à la fin du projet. Ce texte sera diffusé sur le site Web du Centre de recherche et d'innovation ainsi que sur l'Intranet du CIUSSS. Veuillez consulter l'annexe C pour connaître les instructions.

Date limite de soumission des demandes pour l'année 2026

Les demandes doivent être soumises **au plus tard le 24 avril 2026, à 16 h**. Par souci d'équité, aucun délai ne sera consenti. Les dossiers incomplets ne seront pas évalués.

Annnonce des résultats : En juin 2026

Critères d'évaluation

Les aspects suivants seront pris en compte:

Dossier du demandeur
<ul style="list-style-type: none">• Expérience professionnelle, formation continue, bourses, distinctions et prix• Expérience et formation en recherche : activités de recherche lors d'études de 2^e ou 3^e cycle ou postdoctorat• Expertise reconnue et engagement professionnel dans un secteur de pratique spécialisé• Nombre d'abrévés, de publications, de communications orales ou écrites• Participation à des projets de recherche et des stages de formation• Participation à des congrès à titre de conférencier• Fonctions au sein d'organismes reconnus• Capacité de former des étudiants• Engagement dans le soutien et le développement de la mission universitaire du CIUSSS• Capacité démontrée ou potentielle du candidat à obtenir des subventions significatives comme chercheur principal• Capacité démontrée ou potentielle du candidat à publier à titre d'auteur principal
Projet
<ul style="list-style-type: none">• Problématique: bien définie et basée sur une revue succincte et pertinente de la littérature, justification des objectifs• Pertinence de l'étude• Méthodologie : valeur scientifique des principaux éléments de l'étude (devis, population étudiée, recrutement des participants, instruments de mesure, variables retenues, méthodes d'analyse des données, etc.)• Faisabilité: durée prévue de l'étude, accessibilité des participants, des dossiers ou des échantillons, pertinence des expertises du demandeur ou de l'équipe• Qualité du milieu d'accueil: disponibilité des infrastructures et autres ressources, soutien d'un mentor• Plan de transfert des connaissances• Prévisions budgétaires précises et justifiées: matériel, ressources humaines, statistiques, etc.
Retombées pour le CIUSSS et effet de levier
<p>Selon ce qui s'applique au projet présenté:</p> <ul style="list-style-type: none">• Démontrer des retombées significatives et durables, par exemple, par la mise en place d'activités à long terme• Améliorer la santé des populations, les services de santé ou les services sociaux offerts, qui auront un impact sur l'accessibilité, la qualité ou la sécurité• Assurer la concordance entre le projet présenté et les rôles et responsabilités de l'établissement, tout en mettant l'accent sur la portée régionale des retombées escomptées• Favoriser le développement, la consolidation ou l'intégration de la mission universitaire• Mobiliser les équipes, faire rayonner l'établissement, attirer et retenir le personnel pour générer des retombées institutionnelles positives• Mettre en valeur la mission universitaire ou la production de savoir dans le projet

SUBVENTIONS – RECHERCHE (CHERCHEURS AUTONOMES EN ÉMERGENCE)

Description et objectifs

Ces subventions visent à permettre aux chercheurs en émergence d’amorcer leur programme de recherche. Elles offrent la possibilité, par exemple, de réaliser un premier projet à titre de chercheur principal, de soutenir des travaux exploratoires visant à tester une démarche ou un outil de mesure, à effectuer un projet pilote ou une étude de faisabilité, ou d’obtenir des données préliminaires dans le but de faciliter l’obtention d’autres octrois d’organismes subventionnaires provinciaux ou nationaux.

Le projet proposé devra être principalement réalisé au sein du CIUSSS du SLSJ, sauf dans le cas où l’équipement requis ne serait pas disponible sur place. Par ailleurs, le projet doit également générer des retombées positives sur le développement et le rayonnement de la mission universitaire du CIUSSS.

Conditions d’admissibilité du demandeur (responsable de projet)

Un chercheur émergent est clinicien-chercheur ou un chercheur régulier du CIUSSS qui, au moment de la demande, est nommé depuis cinq ans ou moins à son premier poste de recherche. Un poste de recherche se définit comme un poste où la personne dispose de l’autonomie voulue pour mener ses recherches de façon indépendante. Tous les congés admissibles (p. ex. congé de maternité, congé parental, etc.) sont tenus en compte dans le calcul.

Le demandeur doit satisfaire également aux quatre (4) conditions suivantes:

1. Détenir un statut de chercheur régulier ou associé au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean

ET

2. Si le demandeur est membre du Conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes (CMDPSF), il doit également disposer de privilèges d’exercice de la recherche au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean octroyés par la Direction des soins infirmiers, de l’enseignement, de la recherche et de l’innovation

ET

3. Exercer au moins 75% de ses activités de recherche dans les installations du CIUSSS

ET

4. Détenir un titre de professeur/chercheur régulier ou associé ou être accrédité d’une autre manière dans une université affiliée ou être un clinicien du réseau de la santé et des services sociaux depuis moins de cinq ans;

OU

Détenir un poste de chercheur dans un établissement reconnu pour gérer des octrois des FRQ tel qu’un établissement d’enseignement collégial québécois ou un centre collégial de transfert de technologie (CCTT).

N.B : La personne chercheur-boursier Junior 2 ou Senior est inadmissible à la subvention Recherche – Chercheur autonome en émergence.

Le demandeur qui reçoit une subvention « Recherche – Chercheur autonome en émergence » une année donnée ne peut soumettre une demande l’année suivante à cette même possibilité de financement. Il pourra cependant le faire un an plus tard.

Montant de la subvention

Le financement maximal accordé par projet est de **25 000\$** pour une durée de deux (2) ans.

Dans le cas où la subvention vise un projet de recherche soumis au comité d'éthique, le versement de la subvention est conditionnel à l'obtention d'une lettre de la personne formellement mandatée pour autoriser la réalisation des recherches au CIUSSS.

Dépenses admissibles

- Rémunération du personnel de recherche ou de patient partenaire;
- 25% de la subvention peut être octroyée comme salaire pour les chercheurs du niveau collégial
- Matériel de recherche et toutes autres dépenses raisonnables nécessaires à la réalisation du projet de recherche et justifiées dans la demande;
- Frais de diffusion et de transfert de connaissances, y compris les frais de déplacement et de séjour pour une présentation à un congrès pour une somme maximale de 5 % du montant total de la subvention accordée.

La subvention accordée ne peut pas inclure une portion salariale pour le chercheur, sauf pour les chercheurs du niveau collégial.

Présentation des demandes

Les demandes de financement soumises au programme doivent être acheminées par courriel, au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS (mission.universitaire02@ssss.gouv.qc.ca) en remplissant le **Formulaire de demande** et en joignant:

A – Formulaire de demande – PSDMU 2026

- Nom du demandeur
- Nom des co-chercheurs et collaborateurs
- Titre du projet
- Résumé du projet

B – Description du projet

La description du projet devra inclure les éléments suivants et ne pas excéder trois pages. Le document doit être présenté sur du papier format lettre, paginé, à interligne simple, en Arial 10, avec des marges de 2,54 cm. Le budget, les justifications budgétaires et les références bibliographiques sont exclus de ce décompte.

- **Projet**
 - Introduction
 - Problématique
 - Objectifs
 - Courte recension et pertinence du projet
 - Méthodologie
 - Description de l'équipe de recherche
 - Impacts et retombées stratégiques attendues de ce projet pour le CIUSSS (effet levier ou structurant)
 - Plan de transfert des connaissances
- Ventilation budgétaire détaillée des ressources humaines utilisées et d'autres coûts et la justification de ce budget (maximum de 1 page)
- Références bibliographiques (maximum ½ page)
- CV descriptif sous le format CV-FRQ d'un maximum de 6 pages, comprenant trois (3) sections (Parcours et compétences, contribution et expériences les plus importantes et activité de supervision et de mentorat) soumis en format PDF. Consulter les [instructions](#) et télécharger le [modèle Word du CV](#)

Période d'octroi et durée de la subvention

La date d'octroi est fixée au 1^{er} juin 2026. Cette subvention est d'une durée de deux (2) ans. La fin de la subvention octroyée sera le 31 mai 2028.

À la fin de la période des deux (2) ans de l'octroi de la subvention, les sommes non utilisées seront perdues.

Engagements du demandeur

Un **rapport d'avancement des travaux** devra être déposé au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS au plus tard 12 mois après la date d'octroi. Puis, un **rapport scientifique et un rapport financier finaux** devront être déposés au plus tard 6 mois après la fin de la subvention.

Il est attendu que les bénéficiaires feront mention de la contribution du CIUSSS et de la Fondation de ma vie lors de toute activité de représentation, de communication ou de publication relative au projet.

De plus, le bénéficiaire s'engage à fournir un texte vulgarisant les résultats à la fin du projet. Ce texte sera diffusé sur le site Web du Centre de recherche et d'innovation ainsi que sur l'Intranet du CIUSSS. Veuillez consulter l'annexe C pour connaître les instructions.

Date limite de soumission des demandes pour l'année 2026

Les demandes doivent être soumises **au plus tard le 24 avril 2026, à 16 h**. Par souci d'équité, aucun délai ne sera consenti. Les dossiers incomplets ne seront pas évalués.

Annnonce des résultats : En juin 2026

Critères d'évaluation

Les aspects suivants seront pris en compte:

Dossier du demandeur
<p>a) Parcours et compétences</p> <ul style="list-style-type: none">• Expertise ou expérience pertinente pour le projet• Leadership avéré• Collaborations ou réalisations en recherche connexe• Retombées concrètes et transformatrices des travaux antérieurs• Compétences issues de parcours ou réalisations personnelles <p>b) Contributions et expériences les plus importantes</p> <ul style="list-style-type: none">• Publications (articles scientifiques, spécialisés, revues, etc.)• Mobilisation et transfert des connaissances à divers publics• Services ou contributions mettant à profit votre expertise (ex. : comités consultatifs ou spécialisés)• Gestion, conservation et contribution aux infrastructures de données et biobanque pour la recherche• Organisation d'événements scientifiques (congrès, colloques, ateliers, écoles d'été)• Partenariats et collaborations nationales ou internationales, avec des groupes de recherche ou des organismes variés <p>c) Activités de supervision et de mentorat</p> <ul style="list-style-type: none">• Organisation et animation d'ateliers de formation hors cadre universitaire• Enseignement et soutien (cours, tâches d'enseignement, assistance à la recherche ou à l'enseignement)• Mentorat formel ou informel de personnel qualifié et de chercheurs débutants• Sensibilisation et mobilisation de la relève étudiante et postdoctorale par des activités ciblées• Encadrement d'étudiants du collégial, universitaires et personnel qualifié dans la recherche

Projet

- Problématique: bien définie et basée sur une revue succincte et pertinente de la littérature, justification des objectifs
- Pertinence de l'étude
- Méthodologie : valeur scientifique des principaux éléments de l'étude (devis, population étudiée, recrutement des participants, instruments de mesure, variables retenues, méthodes d'analyse des données, etc.)
- Faisabilité: durée prévue de l'étude, accessibilité des participants, des dossiers ou des échantillons, pertinence des expertises du demandeur ou de l'équipe, accès aux infrastructures et équipes nécessaires pour le projet
- Plan de transfert des connaissances
- Prévisions budgétaires précises et justifiées: matériel, ressources humaines, statistiques, etc.

Retombées pour le CIUSSS et effet de levier pour la carrière du chercheur en émergence

Selon ce qui s'applique au projet présenté:

- Démontrer les retombées significatives et durables, par exemple, l'obtention de financement externe récurrent et majeur; structuration à long terme d'une activité; nouvelles avenues de recherche prometteuses et pertinentes
- Améliorer la santé des populations, les services de santé ou les services sociaux offerts, qui auront un impact sur l'accessibilité, la qualité ou la sécurité
- Favoriser le développement, la consolidation ou l'intégration de la mission universitaire
- Assurer la concordance entre le projet tout en mettant l'accent sur la portée régionale des retombées escomptées

SUBVENTIONS – RECHERCHE (CHERCHEURS AUTONOMES ÉTABLIS)

Description et objectifs

Cette possibilité de financement entend promouvoir l'excellence de la recherche réalisée dans l'établissement par des chercheurs déjà investis dans le développement de la recherche en région. Elle facilitera la réalisation d'un projet dans l'un des axes de recherche du Centre de recherche et d'innovation du CIUSSS. Elle permettra d'obtenir des données préliminaires dans l'objectif de permettre le financement d'un programme de recherche plus vaste.

Le projet proposé doit être principalement réalisé au sein du CIUSSS du SLSJ, à moins que l'équipement nécessaire ne soit pas disponible sur place. De plus, il est attendu que le projet contribue positivement au développement et à la visibilité de la mission universitaire du CIUSSS. L'initiative devra faire preuve d'originalité, tout en contribuant au renforcement de la notoriété et du positionnement de la mission universitaire.

Conditions d'admissibilité du demandeur (responsable de projet)

Un chercheur établi est un chercheur régulier ou chercheur associé du CIUSSS qui, au moment de la demande, œuvre comme chercheur autonome depuis plus de cinq (5) ans et est titulaire d'un poste universitaire ou collégial. Tous les congés admissibles (p. ex. congé de maternité, congé parental, etc.) sont tenus en compte dans le calcul.

Le demandeur doit satisfaire également aux quatre (3) conditions suivantes:

1. Détenir un statut de chercheur régulier ou associé au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean
ET
2. Si le demandeur est membre du Conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes (CMDPSF), il doit également disposer de privilèges d'exercice de la recherche au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean octroyés par la Direction des soins infirmiers, de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation
ET
3. Exercer au moins 75% de ses activités de recherche dans les installations du CIUSSS

Le demandeur qui reçoit une subvention « Recherche – chercheur établi » une année donnée ne peut soumettre une demande l'année suivante à cette même possibilité de financement. Il pourra cependant le faire un an plus tard.

Montant de la subvention

Le financement maximal accordé par projet est de **15 000\$** pour une durée de deux (2) ans.

Dans le cas où la subvention vise un projet de recherche soumis au Comité d'éthique, le versement de la subvention est conditionnel à l'obtention d'une lettre de la personne formellement mandatée pour autoriser la réalisation du projet de recherche au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Dépenses admissibles

- Rémunération du personnel de recherche ou de patient partenaire;
- Matériel de recherche et toutes autres dépenses raisonnables nécessaires à la réalisation du projet de recherche et justifiées dans la demande;
- Frais de diffusion et de transfert de connaissances, y compris les frais de déplacement et de séjour pour des présentations à des congrès pour une somme maximale de 5 % du montant de la subvention accordée;
- Rémunération d'étudiants aux cycles supérieurs (maîtrise, doctorat) et postdoctorants.

La subvention accordée ne peut pas inclure une portion salariale pour le chercheur, sauf pour les chercheurs du niveau collégial.

Présentation des demandes

Les demandes de financement soumises au programme doivent être acheminées par courriel, au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS (mission.universitaire02@ssss.gouv.qc.ca) en remplissant le **Formulaire de demande** et en joignant:

A – Formulaire de demande – PSDMU 2026

- Nom du demandeur
- Nom des co-chercheurs et collaborateurs
- Titre du projet
- Résumé du projet

B – Description du projet

La description du projet devra inclure les éléments suivants et ne pas excéder trois pages. Le document doit être présenté sur du papier format lettre, paginé, à interligne simple, en Arial 10, avec des marges de 2,54 cm. Le budget, les justifications budgétaires et les références bibliographiques sont exclus de ce décompte.

- **Projet**
 - Introduction
 - Problématique
 - Objectifs
 - Courte recension et pertinence du projet
 - Méthodologie
 - Impacts et retombées stratégiques attendues de ce projet pour le CIUSSS (effet levier ou structurant)
 - Plan de transfert des connaissances
- Ventilation budgétaire détaillée des ressources humaines utilisées et d'autres coûts et la justification de ce budget (maximum de 1 page)
- Références bibliographiques (maximum ½ page)
- CV descriptif sous le format CV-FRQ d'un maximum de 6 pages, comprenant trois (3) sections (Parcours et compétences, contribution et expériences les plus importantes et activité de supervision et de mentorat) soumis en format PDF. Consulter les [instructions](#) et télécharger le [modèle Word du CV](#)

Période d'octroi et durée de la subvention

La date d'octroi est fixée au 1^{er} juin 2026. Cette subvention est d'une durée de deux ans. La fin de la subvention octroyée sera donc le 31 mai 2028.

À la fin de la période des deux ans de l'octroi de la subvention, les sommes non utilisées seront perdues.

Engagements du demandeur

Un **rapport d'avancement des travaux** devra être déposé au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS au plus tard 12 mois après la date d'octroi. Puis, un **rapport scientifique et un rapport financier finaux** devront être déposés au plus tard 6 mois après la fin de la subvention.

Il est attendu que les récipiendaires feront mention de la contribution du CIUSSS et de la Fondation de ma vie lors de toute activité de représentation, de communication ou de publication relative au projet.

De plus, le récipiendaire s'engage à fournir un texte vulgarisant les résultats à la fin du projet. Ce texte sera diffusé sur le site Web du Centre de recherche et d'innovation ainsi que sur l'Intranet du CIUSSS. Veuillez consulter l'annexe C pour connaître les instructions.

Date limite de soumission des demandes pour l'année 2026

Les demandes doivent être soumises **au plus tard le 24 avril 2026, à 16 h**. Par souci d'équité, aucun délai ne sera consenti. Les dossiers incomplets ne seront pas évalués.

Annnonce des résultats : En juin 2026

Critères d'évaluation

Les projets soumis doivent **démontrer un potentiel novateur** en vue de consolider la mission universitaire du CIUSSS. Les aspects suivants seront pris en compte:

Dossier du demandeur
<p>a) Parcours et compétences</p> <ul style="list-style-type: none">• Expertise ou expérience pertinente pour le projet• Leadership avéré• Collaborations ou réalisations en recherche connexe• Retombées concrètes et transformatives des travaux antérieurs• Compétences issues de parcours ou réalisations personnelles <p>b) Contributions et expériences les plus importantes</p> <ul style="list-style-type: none">• Publications (articles scientifiques, spécialisés, revues, etc.)• Mobilisation et transfert des connaissances à divers publics• Services ou contributions mettant à profit votre expertise (ex. : comités consultatifs ou spécialisés)• Gestion, conservation et contribution aux infrastructures de données et biobanque pour la recherche• Organisation d'événements scientifiques (congrès, colloques, ateliers, écoles d'été)• Partenariats et collaborations nationales ou internationales, avec des groupes de recherche ou des organismes variés <p>c) Activités de supervision et de mentorat</p> <ul style="list-style-type: none">• Organisation et animation d'ateliers de formation hors cadre universitaire• Enseignement et soutien (cours, tâches d'enseignement, assistance à la recherche ou à l'enseignement)• Mentorat formel ou informel de personnel qualifié et de chercheurs débutants• Sensibilisation et mobilisation de la relève étudiante et postdoctorale par des activités ciblées• Encadrement d'étudiants du collégial, universitaires et personnel qualifié dans la recherche

Projet

- Problématique: bien définie et basée sur une revue succincte et pertinente de la littérature, justification des objectifs
- Méthodologie : valeur scientifique des principaux éléments de l'étude (devis, population étudiée, recrutement des participants, instruments de mesure, variables retenues, méthodes d'analyse des données, etc.)
- Faisabilité: durée prévue de l'étude, accessibilité des participants, des dossiers ou des échantillons, pertinence des expertises du demandeur ou de l'équipe, accès aux infrastructures et équipes nécessaires pour le projet
- Plan de transfert des connaissances
- Prévisions budgétaires précises et justifiées: matériel, ressources humaines, statistiques, etc.

Retombées novatrices potentielles pour le CIUSSS et étendu des bénéfices attendus

Selon ce qui s'applique au projet présenté:

- Démontrer les retombées significatives et durables, par exemple, l'obtention de financement externe récurrent et majeur; structuration à long terme d'une activité; nouvelles avenues de recherche prometteuses et pertinentes
- Améliorer la santé des populations, les services de santé ou les services sociaux offerts, qui auront un impact sur l'accessibilité, la qualité ou la sécurité
- Favoriser le développement, la consolidation ou l'intégration de la mission universitaire
- Assurer la concordance entre le projet tout en mettant l'accent sur la portée régionale des retombées escomptées

-

NOUVEAUTÉ
BOURSE JEAN MATHIEU



**HOMMAGE À UN PIONNIER ET AU SOUTIEN
À LA RECHERCHE EN MALADIES HÉRÉDITAIRES RARES**

Contexte

Le D^r Jean Mathieu, pionnier de la recherche sur les maladies neuromusculaires au Québec, s'est distingué par sa passion et son engagement envers les maladies héréditaires fréquentes au Saguenay–Lac-Saint-Jean (SLSJ). Son expertise, reconnue mondialement, a permis de former de nombreux chercheurs et d'apporter un soutien aux familles touchées par ces maladies aux conséquences physiques, psychologiques et sociales souvent lourdes.

Parmi ses réalisations majeures figure le recrutement de cohortes ayant permis l'identification de gènes associés à des maladies génétiques fréquentes dans la région, ainsi qu'une description précise des maladies neuromusculaires plus fréquentes dans notre région, contribuant à définir leurs caractéristiques phénotypiques. Ces avancées ont ouvert la voie au développement d'essais thérapeutiques et à l'espoir de traitements potentiels.

Précurseur de l'interdisciplinarité et du développement du rôle de l'infirmière clinicienne, le D^r Mathieu a fondé la Clinique des maladies neuromusculaires au CIUSSS, à l'Hôpital de Jonquière au début des années '80. Ce modèle novateur, qui intègre la clinique, l'enseignement et la recherche, constitue aujourd'hui un centre d'expertise reconnu mondialement et fait émerger des pratiques de pointe. La collaboration entre la clinique et la recherche a permis de soutenir des initiatives novatrices et qui répondaient aux besoins des personnes atteintes et leur famille.

Description et objectif

La **Bourse Jean-Mathieu** est le fruit d'une collaboration stratégique pour une 4^e édition entre la Fondation de ma vie, la Fondation du Grand défi Pierre Lavoie et le CIUSSS. Ce partenariat consolide un maillon essentiel du développement scientifique régional : l'intégration étroite entre les **cliniques spécialisées** en génétique et maladies rares à effet fondateur, et la **recherche universitaire**. En unissant leurs forces, ces acteurs démontrent que les avancées scientifiques les plus pertinentes émergent souvent lorsque la recherche est directement guidée par les besoins observés en clinique et soutenue par les équipes qui accompagnent quotidiennement les personnes atteintes et leur famille.

Dédiée aux maladies rares à effet fondateur la bourse rend hommage au D^r Jean Mathieu, figure centrale de la génétique clinique dans la région. Elle appuie des projets qui s'enracinent dans une problématique ou une préoccupation clinique clairement identifiée, favorisant ainsi des travaux qui contribuent directement à améliorer la compréhension, le dépistage, la prise en charge, les traitements ou la qualité de vie des personnes atteintes.

Ce financement collaboratif renforce la mission du Centre de recherche et d'innovation et met en valeur l'expertise régionale en misant sur une **alliance structurante entre les chercheurs et les cliniques spécialisées**, notamment par l'intermédiaire du Centre de référence régional interdisciplinaire pour les soins et la recherche en maladies rares. Cette synergie garantit que chaque projet retenu bénéficie d'un ancrage clinique réel, d'un accès aux expertises de terrain et d'un soutien continu des équipes soignantes.

En s'associant à la bourse Jean Mathieu, la Fondation du Grand défi Pierre Lavoie contribue à amplifier l'impact des initiatives de recherche et à soutenir de manière concrète les efforts cliniques déployés pour

les maladies rares au SLSJ. Ensemble, ces partenaires créent un environnement où la recherche répond directement aux besoins des patients et se transforme en retombées tangibles pour la communauté.

Conditions d'admissibilité

Le projet de recherche doit porter sur une maladie héréditaire rare ou à effets fondateurs présente dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le projet doit se réaliser au CIUSSS.

Une équipe composée de chercheurs, de professionnels de la santé et des gestionnaires issues de la clinique spécialisée où sont suivis les personnes atteintes de la/les maladies ciblées. Consulter l'annexe B pour les cliniques spécialisées éligibles.

De plus, le demandeur principal doit satisfaire également aux conditions suivantes :

1. Détenir un statut de chercheur régulier au CIUSSS

ET/OU

2. Si le demandeur est membre du CMDPSF, il doit également disposer de privilèges d'exercice de la recherche au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Dépenses admissibles

- Rémunération du personnel de recherche ou de patient partenaire
- 25% de la subvention peut être octroyée comme salaire pour les chercheurs du niveau collégial
- Bourse d'étudiants aux cycles supérieurs (maîtrise, doctorat) et postdoctorants
- Matériel de recherche et toutes autres dépenses raisonnables nécessaires à la réalisation du projet de recherche et justifiées dans la demande
- Frais de diffusion et de transfert de connaissances, y compris les frais de déplacement et de séjour pour des présentations à des congrès pour une somme maximale de 5 % du montant de la subvention accordée

Présentation des demandes

Les demandes de financement soumises au programme doivent être acheminées par courriel, au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS (mission.universitaire02@ssss.gouv.qc.ca) en remplissant le **Formulaire de demande** et en joignant :

A – Formulaire de demande – Bourse Jean Mathieu

- Nom du demandeur
- Nom des co-chercheurs et collaborateurs
- Clinique spécialisée partenaire
- Titre du projet
- Résumé du projet

B – Description du projet

La description du projet devra inclure les éléments suivants et ne pas excéder trois pages. Le document doit être présenté sur du papier format lettre, paginé, à interligne simple, en Arial 10, avec des marges de 2,54 cm. Le budget, les justifications budgétaires et les références bibliographiques sont exclus de ce décompte.

- Projet
 - Introduction
 - Problématique
 - Objectifs

- Courte recension et pertinence du projet
 - Méthodologie
 - Description de l'équipe de recherche
 - Plan de transfert des connaissances
- Ventilation budgétaire détaillée des ressources humaines utilisées et d'autres coûts et la justification de ce budget (maximum de 1 page)
 - Références bibliographiques (maximum ½ page)
 - CV descriptif sous le format CV-FRQ d'un maximum de 6 pages, comprenant trois (3) sections (Parcours et compétences, contribution et expériences les plus importantes et activité de supervision et de mentorat) soumis en format PDF. Consulter les [instructions](#) et télécharger le [modèle Word du CV](#)

Période d'octroi, durée et gestion de la bourse

La date d'octroi de la bourse est fixée au 1^{er} juin 2026. La date de fin de la bourse est alors établie à la même date de l'année suivante. La durée de la bourse est d'un (1) an à compter de la date d'octroi. La gestion de l'octroi de cette bourse devra être gérée au CIUSSS.

Engagements du demandeur

Un rapport scientifique et un rapport financier devront être déposés au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS au plus tard 6 mois après la fin de l'octroi.

Il est attendu que les récipiendaires feront mention de la contribution du CIUSSS et des Fondation de ma vie et Fondation du Grand Défi Pierre Lavoie lors de toute activité de représentation, de communication ou de publication relative au projet.

De plus, le récipiendaire s'engage à participer à la Journée annuelle des maladies rares et à fournir un texte vulgarisant les résultats à la fin du projet. Ce texte sera diffusé sur le site Web du Centre de recherche et d'innovation ainsi que sur l'Intranet du CIUSSS. Veuillez consulter l'annexe C pour connaître les instructions.

Montant de la bourse

La bourse est d'un montant de **30 000\$** pour une durée d'un (1) an. Dans le cas où la subvention vise un projet de recherche soumis au comité d'éthique, le versement de la subvention est conditionnel à l'obtention d'une lettre de la personne formellement mandatée pour autoriser la réalisation des recherches au CIUSSS.

Note : La Fondation de ma vie ni la Fondation du Grand défi Pierre Lavoie ne s'engage à renouveler l'offre de cette bourse en 2027.

Date limite de soumission des demandes pour l'année 2026

Les demandes doivent être soumises **au plus tard le 24 avril 2026, à 16 h**. Par souci d'équité, aucun délai ne sera consenti. Les dossiers incomplets ne seront pas évalués.

Annnonce des résultats : En juin 2026

Critères d'évaluation

L'évaluation d'une candidature est basée sur les critères d'excellence du dossier :

Dossier du candidat
<ul style="list-style-type: none">• Excellence académique : le comité évalue la qualité du parcours universitaire, les réalisations scientifiques (publications, communications, conférences), et la pertinence du projet de recherche• Participation à des projets de recherche et des stages de formation• Participation à des congrès à titre de conférencier• Fonctions au sein d'organismes reconnus• Capacité de former des étudiants
Qualité et intérêt scientifique du projet de recherche
<ul style="list-style-type: none">• Projet doit contribuer à l'avancement des connaissances sur une maladie héréditaire locale, en abordant des aspects tels que : caractérisation de la maladie, prévention et dépistage, soins et prise en charge, médication, traitement, amélioration de la qualité de vie• Pertinence de l'étude• Méthodologie, la faisabilité et l'impact potentiel du projet sont évalués• Projet doit répondre à un besoin clinique identifié, impliquant une collaboration étroite entre la clinique et la recherche• Motivation et engagement du candidat dans le domaine de la recherche sur les maladies héréditaires•

BOURSE DE RECHERCHE À LA MAÎTRISE

Description et objectifs

Cette offre de bourse de maîtrise vise à soutenir les étudiants à haut potentiel désirant acquérir une formation en recherche en santé et services sociaux dans le cadre d'un programme universitaire de maîtrise.

Elle a pour objectif de former une relève souhaitant éventuellement à contribuer au rayonnement de l'établissement.

****POSSIBILITÉ**** : La bourse de recherche à la maîtrise du PSDMU peut être dorénavant considérée comme étant la contribution partenaire pour le programme **Mitacs – Accélération**. Cette opportunité pourrait permettre à l'étudiant de doubler la valeur de sa bourse de recherche.

Les demandes auprès de Mitacs peuvent être déposées en tout temps. Vous pouvez obtenir plus amples informations à l'adresse suivante : <https://www.mitacs.ca/fr/programmes/acceleration>

Conditions d'admissibilité du demandeur

Le demandeur est l'étudiant qui souhaite être le bénéficiaire de la bourse. Il doit, au moment de l'entrée en vigueur de la bourse et pour la durée entière de l'octroi, lorsque cela s'applique:

- Être inscrit à temps complet dans un programme d'études supérieures en recherche dans le domaine des sciences de la santé ou des services sociaux dans une université québécoise;
- Détenir un diplôme de 1^{er} cycle universitaire, avec une note moyenne égale ou supérieure à « B » ou « 3,0/4,3 » ou l'équivalent dans l'établissement concerné (seules les notes liées au diplôme servant de base d'admission au programme de maîtrise sont considérées);
- Travailler sous la supervision d'un chercheur régulier ou associé du CIUSSS (directeur ou codirecteur de recherche);
- Réaliser le projet de maîtrise proposé au sein de l'établissement;
- S'engager à déposer une demande de bourse aux organismes subventionnaires lors du prochain appel à candidatures;
- Ne pas être déjà détenteur d'une bourse d'un autre organisme pour la période visée d'un montant supérieur à la présente bourse.

Dépenses admissibles

Cette bourse couvre exclusivement la rémunération de l'étudiant.

Présentation des demandes

Les demandes de financement soumises au programme doivent être acheminées par courriel, au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS (mission.universitaire02@ssss.gouv.qc.ca) en remplissant le **Formulaire de demande** et en joignant :

A – Formulaire de demande – PSDMU 2026

- Nom du demandeur
- Nom du directeur et co-directeur
- Titre du projet
- Résumé du projet

B – Description du projet

La description du projet devra inclure les éléments suivants et ne pas excéder deux pages. Le document doit être présenté sur du papier format lettre, paginé, à interligne simple, en Arial 10, avec des marges de 2,54 cm. Les références bibliographiques sont exclues de ce décompte.

- Projet
 - Introduction
 - Problématique
 - Objectifs
 - Méthodologie
 - Résultats attendus
 - Plan de transfert des connaissances
- Références bibliographiques (maximum ½ page)
- Relevé de notes (non officiel)
- Lettre rédigée par le directeur de recherche, présentant les compétences, la formation académique et les réalisations de l'étudiant. Ce document doit également exposer la manière dont le projet de recherche de l'étudiant s'inscrit dans la programmation scientifique du directeur, ainsi que l'impact potentiel de cette collaboration sur le développement professionnel de l'étudiant.
- Notifications de l'éditeur des articles acceptés pour publication, le cas échéant
- CV descriptif sous le format CV-FRQ d'un maximum de 6 pages, comprenant trois (3) sections (Parcours et compétences, contribution et expériences les plus importantes et activité de supervision et de mentorat) soumis en format PDF. Consulter les [instructions](#) et télécharger le [modèle Word du CV](#).

Période d'octroi et durée de la bourse

La date d'octroi de la bourse correspond à celle mentionnée dans la lettre officielle adressée au récipiendaire par la directrice des soins infirmiers, de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation. La date de fin de la bourse sera fixée à la même date de l'année suivante. La durée de la bourse est établie à un (1) an à partir de la date d'octroi.

Engagements du demandeur

À ce sujet, l'étudiant doit aviser le comité de priorisation de la mission universitaire (voir annexe A) s'il a bénéficié d'une autre bourse pendant la même période. Le comité de priorisation de la mission universitaire décidera de la marche à suivre, selon le montant de la bourse obtenue. Si la bourse de l'organisme est moindre que celle du PSDMU, la personne titulaire de l'octroi est admissible à recevoir la différence.

Un **rapport scientifique et un rapport financier** devront être déposés au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS au plus tard 6 mois après la date d'octroi.

Il est attendu que l'étudiant boursier fera mention de la contribution du CIUSSS et de la Fondation de ma vie lors de toute activité de représentation, de communication ou de publication relative au projet.

De plus, le récipiendaire s'engage à participer à la Journée annuelle de recherche du CIUSSS et à réaliser la publication d'un texte sur le transfert des connaissances portant sur une partie de ses résultats qui sera diffusée sur le site Web du Centre de recherche et d'innovation ainsi que sur l'Intranet du CIUSSS. Consulter l'annexe C pour les consignes.

Montant de la bourse

La bourse est d'un montant de **15 000\$** pour un an. Ce montant **inclut une contribution de 25 % provenant des fonds détenus par le directeur de recherche de l'étudiant, un codirecteur, ou un groupe de chercheurs dont l'un d'eux fait partie.**

Le versement de la bourse est conditionnel à la soumission de la preuve d'inscription à temps complet dans un programme d'études supérieures en recherche dans le domaine des sciences de la santé ou des services sociaux, si la pièce n'a pas déjà été remise.

****POSSIBILITÉ**** : La bourse de recherche à la maîtrise du PSDMU peut être dorénavant considérée comme étant la contribution partenaire pour le programme **Mitacs – Accélération**. Par exemple, pour chaque contribution de 7 500\$+taxes par unité (chaque unité de 4 à 6 mois de stage) du partenaire, Mitacs verse 7 500\$ pour un total de bourse de 15 000\$.

Les demandes auprès de Mitacs peuvent être déposées en tout temps. Vous pouvez obtenir plus amples informations à l'adresse suivante : <https://www.mitacs.ca/fr/programmes/acceleration>

Cumul de bourses

Le cumul de bourses n'est pas autorisé. Le récipiendaire d'un octroi du présent programme qui a obtenu une bourse d'un autre organisme subventionnaire doit en informer le PSDMU et décliner la bourse du PSDMU, et ce, dès qu'elle est offerte. Cependant, si la bourse de l'organisme est moindre que celle du PSDMU, la personne titulaire de l'octroi est admissible à recevoir la différence.

Date limite de soumission des demandes pour l'année 2026

Les demandes doivent être soumises **au plus tard le 24 avril 2026, à 16 h**. Par souci d'équité, aucun délai ne sera consenti. Les dossiers incomplets ne seront pas évalués.

Annonce des résultats : En juin 2026

Les pièces supplémentaires à joindre au dossier peuvent être soumises au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation par courriel (mission.universitaire02@ssss.gouv.qc.ca).

Critères d'évaluation

L'évaluation d'une candidature est basée sur les critères d'excellence du dossier :

Dossier du candidat
<p>a) Parcours et compétences</p> <ul style="list-style-type: none">• Excellence du dossier universitaire : ensemble du dossier, cote, progression et maintien• Expertise ou expérience concrète démontrant votre capacité à réaliser le projet• Activités et compétences démontrant votre leadership• Aptitudes et recommandations soulignées dans la lettre du directeur de recherche• Collaborations ou réalisations en recherche connexe• Reconnaissance (prix, distinctions, bourses, etc.)• Compétences issues de parcours ou réalisations personnelles <p>b) Contributions et expériences les plus importantes</p> <ul style="list-style-type: none">• Publications (articles scientifiques, spécialisés, revues, etc.)• Mobilisation et transfert des connaissances à divers publics• Services ou contributions mettant à profit votre expertise (ex. : comités consultatifs ou spécialisés)• Organisation d'événements scientifiques (congrès, colloques, ateliers, écoles d'été)
Qualité et intérêt scientifique du projet de recherche
<ul style="list-style-type: none">• Clarté et concision de la problématique de recherche• Clarté et concordance des hypothèses et objectifs• Pertinence des méthodes et analyses• Faisabilité• Originalité du projet et contribution à l'avancement des connaissances
Qualité du lieu de formation
<ul style="list-style-type: none">• Justification par le candidat de son choix de lieu de formation• Qualité du dossier de publications du directeur en lien avec la formation d'étudiants

SUBVENTIONS DE SOUTIEN OU DE DIFFUSION

Description et objectifs

La subvention de soutien et de diffusion du PSDMU a pour objectif de contribuer à la diffusion d'initiatives, de résultats visant la démonstration de l'expertise, du savoir, de la collaboration professionnelle ou le rayonnement des travaux des professeurs, chercheurs, médecins, résidents, étudiants, gestionnaires et professionnels effectuant des projets de recherche ou d'enseignement au CIUSSS notamment l'Hôpital de Chicoutimi ainsi que les autres installations de l'établissement.

Les demandes soumises peuvent viser, entre autres possibilités:

- La présentation de résultats dans des colloques scientifiques, séminaires, conférences, etc. (chercheurs, enseignants, professionnels, étudiants);
- La participation active à l'organisation d'activités de diffusion et de rayonnement;
- Le soutien à la publication scientifique: saisie, réalisation de planches, dessins, tableaux, correction d'épreuves, partie du coût d'impression, traduction;
- La réponse à des difficultés particulières dans l'évolution de leurs activités de recherche, pédagogiques, d'enseignement ou autres, reliées à la mission universitaire.

Conditions d'admissibilité du demandeur

Sont admissibles les professeurs, personnels de recherche, gestionnaires, chercheurs ou médecins réalisant majoritairement leurs projets, de leurs expérimentations pédagogiques ou de leurs activités d'enseignement à l'intérieur des installations du CIUSSS.

Les résidents et les étudiants admissibles doivent être inscrits dans un programme d'études et dirigés ou supervisés dans l'une des installations du CIUSSS.

Le demandeur doit témoigner de ses efforts pour trouver une autre source de financement au moment de faire sa soumission.

Dépenses admissibles

À titre d'exemple, les dépenses admissibles à ce volet peuvent couvrir les frais d'hébergement, de séjour, de transport, de repas, d'inscription à des colloques ou congrès, les frais d'impression d'affiche scientifique et les frais de traduction d'article ou de communication.

Présentation des demandes

Les demandes de financement soumises au programme doivent être acheminées par courriel, au secrétariat de la Direction de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation du CIUSSS (mission.universitaire02@ssss.gouv.qc.ca) en remplissant le **Formulaire de demande** et en joignant:

- Un court texte justifiant la demande et expliquant pourquoi d'autres financements ne sont pas disponibles (maximum de 1 page dans un texte à interligne simple en Arial 10, et marges de 2,54 cm);
- Les pièces justificatives correspondantes, selon le cas : abrégé présenté; confirmation d'acceptation de l'affiche ou de la présentation à un congrès; soumission pour les coûts d'une traduction, etc.

Durée de la subvention

Le bénéficiaire d'une subvention de soutien ou de diffusion **dispose d'un délai maximal de quatre (4) mois suivant la date d'attribution** de l'aide financière pour transmettre l'ensemble des pièces justificatives liées au montant accordé. **Il est à noter que le versement de l'aide financière sera effectué auprès du bénéficiaire uniquement après la tenue de l'événement.**

Engagements du demandeur

Il est attendu que les récipiendaires feront mention de la contribution du CIUSSS et de la Fondation de ma vie lors de toute activité de représentation, de communication ou de publication relative au projet.

Montant de la subvention

Un montant maximum de **400\$** par an par demandeur pourra être accordé.

Date limite de soumission des demandes pour l'année 2026

Les demandes peuvent être acheminées **en tout temps**.

Annonce des résultats : Les personnes sont avisées de la décision relative à leur demande de financement (positive ou négative) par courriel, au plus tard 30 jours ouvrables après le dépôt de leur demande.

ANNEXES

ANNEXE A

MANDAT DU COMITÉ DE PRIORISATION DE LA MISSION UNIVERSITAIRE

1. Contexte et raison d'être

Le comité de priorisation est instauré pour procéder à l'évaluation de projets relevant de la mission universitaire du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CIUSSS).

L'attribution du financement spécifiquement octroyé par la Fondation de ma vie à cette mission est au cœur de l'activité de ce comité.

2. Mandat

Le comité de priorisation de la mission universitaire a pour mandat d'évaluer les projets soumis pour financement en lien avec cette mission et d'en apprécier le niveau de priorité.

À cette fin, il propose et applique un ensemble de dispositions et de critères permettant d'effectuer l'évaluation et la priorisation des projets. Cet ensemble de dispositions et critères a été approuvé au comité de direction du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean en 2017.

Le comité peut modifier le montant maximal réservé à chacune des possibilités de financement du programme en fonction des demandes reçues et des montants reportés des années précédentes.

3. Composition

Le comité est composé comme suit :

- a) La présidente-directrice générale ou la directrice des soins infirmiers, de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation;
- b) La coordonnatrice de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation;
- c) Un enseignant désigné par le Conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- d) Le directeur scientifique de la recherche;
- e) Le directeur médical de l'enseignement;
- f) Le directeur général de la Fondation de ma vie;
- g) Un représentant de la Fondation du Grand défi Pierre Lavoie;
- h) Un chercheur qui n'est pas affilié au CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le comité peut s'adjoindre toute ressource utile à la réalisation de son mandat et inviter toute personne susceptible d'apporter les clarifications requises au regard des projets traités.

4. Dirigeants

La présidente-directrice générale ou sa représentante assume la présidence du comité. Elle préside les réunions et voit au bon fonctionnement du comité.

Le secrétariat du comité est assuré par la conseillère cadre aux affaires universitaires et partenariats, notamment la préparation de l'ordre du jour, les avis de convocation, la rédaction des rapports du comité, la correspondance et le suivi du plan de travail du comité.

5. Fonctions

Le comité de priorisation de la mission universitaire a pour fonction de :

- a) Se tenir à jour sur : les orientations stratégiques du réseau de la santé et des services sociaux ; l'évolution des politiques ; la situation et les tendances qui prévalent en matière d'enseignement, de recherche, d'évaluation des technologies et innovation;
- b) Proposer, tenir à jour et faire connaître le Programme de soutien au développement de la mission universitaire. Ce programme identifie des possibilités d'action ciblées pour soutenir le développement, la consolidation et l'intégration de la mission universitaire. Pour chaque possibilité de financement, sont précisés les modalités de demande et les critères d'évaluation applicables. C'est par ce programme que sont soutenus financièrement les projets priorisés;
- c) Analyser, évaluer et prioriser les projets soumis;
- d) Formuler les recommandations s'y rapportant et les faire suivre au comité de direction du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean et au conseil d'administration de la Fondation de ma vie;
- e) Établir les modalités de l'évaluation annuelle et des octrois pluriannuels;
- f) Décider de la marche à suivre pour déterminer si un remboursement est nécessaire dans le cas où un étudiant boursier du PSDMU obtient une autre bourse;
- g) Superviser l'élaboration d'une entente entre le chercheur récipiendaire d'une subvention de démarrage et le CIUSSS concernant les droits et responsabilités des parties advenant le départ du chercheur pendant la période d'octroi;
- h) Recevoir les rapports annuels du directeur scientifique de la recherche et de la directrice médicale de l'enseignement sur les demandes reçues et les crédits accordés en vertu de la possibilité de financement « subventions de soutien ou de diffusion » du programme;
- i) Proposer toute mesure utile pour assurer une bonne adéquation entre les dispositions du processus de priorisation et les particularités inhérentes à la mission universitaire d'enseignement et de recherche;
- j) Favoriser la transparence du processus de demande et d'attribution des ressources qui lui est confié;
- k) Exercer son rôle en prenant toute mesure appropriée pour éviter les situations de conflits d'intérêts.

6. Réunion

Le comité de priorisation se réunit selon le besoin, compte tenu des échéanciers en vigueur.

7. Quorum

Le quorum est constitué de la présence de quatre (4) membres du comité.

8. Diffusion

Le comité produit et diffuse au moins une fois l'an un rapport présentant les résultats de son activité au conseil d'administration de la Fondation de ma vie et au comité de direction du CIUSSS.

Émis le 5 décembre 2019

Révisé le 24 février 2026

ANNEXE B

LISTE DES CLINIQUES SPÉCIALISÉES AU CIUSSS DU SAGUENAY- LAC-SAINT-JEAN ÉLIGIBLES

Clinique des maladies neuromusculaires

Clinique des lipides

Clinique de fibrose kystique

Clinique des maladies métaboliques et génétiques

Clinique d'oncogénétique

Clinique de cardiogénétique

Service de conseil génétique clinique

Autre clinique ou service de génétique et maladies rares

ANNEXE C

CONSIGNES POUR LA PUBLICATION D'UN TEXTE AXÉ SUR LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES AU CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Les titulaires des bourses et subventions du PSDMU doivent réaliser une activité de transfert de connaissances liée à leur projet. Si cette activité se fait sous la forme d'une publication, le texte sera diffusé sur le site Web du Centre de recherche et d'innovation du Saguenay-Lac-Saint-Jean ou sur l'Intranet du CIUSSS. Le titulaire rédige un texte centré sur le transfert de connaissances et portant sur une partie de ses résultats. Ce texte, rédigé de manière vulgarisée et accessible, s'adresse spécifiquement aux professionnels de la santé et aux cliniciens. Lorsqu'il est accepté, il est publié à la fois sur le site Web du Centre et sur l'Intranet du CIUSSS.

LES PRINCIPALES ÉTAPES DU PROCESSUS

- 1) Le titulaire transmet son texte à **QUI** (à déterminer) à l'adresse mission.universitaire02@ssss.gouv.qc.ca.
- 2) Le comité des communications ERI procède à l'analyse du contenu, à la révision linguistique du texte et, si nécessaire, suggère des ajustements.
- 3) Le titulaire transmet une version révisée de son texte.
- 4) Si le texte est accepté, il est publié sur le site Web du Centre de recherche et d'innovation du Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur l'Intranet du CIUSSS.



INFORMATIONS IMPORTANTES À CONSIDÉRER

- ✓ **Nombre de mots** : 1 000 mots (incluant les schémas, tableaux et références).
- ✓ **Nom des auteurs** : indiquer le nom des collaborateurs, leur titre professionnel, et leur lieu de pratique, s'il y a lieu.
- ✓ **Illustrations** :
 - Transmettre une photo de vous et/ou de votre équipe en **format JPG. La définition doit être très nette**. Celle-ci sera publiée avec votre texte. Indiquer le crédit photo s'il y a lieu.
 - Transmettre toute autre illustration pour accompagner votre texte (images, graphiques, schémas, tableaux, etc.) dans un fichier séparé. Veuillez-vous assurer que la définition des images permet l'impression.
- ✓ **Date de publication** : Le comité s'engage à ne pas diffuser la capsule avant la date convenue avec le titulaire pour lui permettre de respecter, le cas échéant, certaines exigences que pourraient avoir des éditeurs de revues scientifiques. Transmettre au besoin la date à compter de laquelle la capsule peut être publiée ou diffusée.



TRANSMISSION DE VOTRE TEXTE

Nous vous invitons à faire parvenir votre texte en format Word et vos images en format .JPG par courriel à mission.universitaire02@ssss.gouv.qc.ca.



DES QUESTIONS?

Si des questions surviennent au cours du processus de rédaction ou à la fin, veuillez communiquer avec Julie Létourneau, conseillère cadre aux affaires universitaires et partenariats à la Direction des soins infirmiers, de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation à Julie.Letourneau.ccssj@ssss.gouv.qc.ca.

Merci pour votre collaboration!

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Saguenay-
Lac-Saint-Jean**

Québec 